

6^{EME} REVISION DU SROS-PRS (Basse-Normandie)

IMAGERIE MEDICALE

Volet 16 (SROS ; Basse-Normandie)

1) Contexte

Au regard des besoins identifiés et des indications en matière de scanographie à usage médical et d'appareil d'IRM à utilisation clinique, l'engagement des travaux du PRS SROS de Haute-Normandie a conduit à des implantations et des équipements supplémentaires (2012-2017).

Comme suite à la fusion des régions, la révision du volet imagerie du SROS-PRS de l'ex Haute-Normandie a également conduit à une évolution de l'ex schéma bas-normand.

Lors de la séance du 31 mars 2016 ainsi que lors de séances ultérieures, les membres de la CSOS ont appelé l'attention de l'ARS au regard des besoins nouveaux et des indications nouvelles à l'usage de ces équipements et ont demandé la production d'un bilan par territoire de santé :

- Des installations réalisées
- De leur activité
- De leur accessibilité
- Des délais d'attente des patients
- Des ressources en radiologues

Ces éléments ont conduit à une analyse des besoins des différents territoires de santé.

2) Analyse des besoins

Un questionnaire adressé aux titulaires d'autorisation d'équipement scanner et IRM en décembre 2016 a permis de recenser les installations réalisées, l'activité des appareils installés, l'accessibilité, les ressources en radiologues.

Les appareils prévus au SROS en attente d'une autorisation :

- 1 IRM polyvalente sur le territoire de l'Orne, arrivée à caducité faute de début de mise en œuvre

Les appareils autorisés en attente d'une mise en œuvre :

- 1 IRM polyvalente sur le territoire de la Manche

La plupart des appareils en fonctionnement dépassent annuellement le seuil 0 (4 500 forfaits techniques pour les IRM, 6 000 forfaits techniques pour les scanners) fixé par l'assurance maladie au-delà duquel la valorisation est réduite.

Quelques appareils dépassent le seuil 2 (11 000 forfaits techniques pour les IRM, 13 000 forfaits techniques pour les scanners). Les ressources en radiologues sont plus importantes dans l'agglomération de Caen, a contrario la démographie médicale apparaît plus faible dans les bassins ruraux. Les coopérations public-privé permettent de renforcer ces ressources rares.

3) Propositions

Offre qualitative

Taille critique des ressources médicales

- La présence de 3 radiologues seniors pour un scanner et 5 pour une IRM est préconisée

Conditions de mise en œuvre :

- Les appareils IRM doivent compléter un plateau technique d'imagerie : implantation nouvelle dans un établissement ou un centre d'imagerie médicale disposant d'un scanner afin de permettre la substitution des actes irradiants selon les recommandations de la Société Française de Radiologie.
- Les appareils sont implantés de manière fixe dans des établissements sanitaires ou centres d'imagerie médicale.

ARTICLE R.6122-26 DU CSP : EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS SOUMIS A AUTORISATION

SCANOGRAPHES A UTILISATION MEDICALE

Avant révision :

TERRITOIRE DE SANTE	NOMBRE D'IMPLANTATIONS			NOMBRE D'APPAREILS			DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES
	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 31/01/2018	Différentiel	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 31/01/2018	Différentiel	
CALVADOS	12	12	0	14	14	0	NON
MANCHE	8	8	0	8	8	0	NON
ORNE	5	5	0	5	5	0	NON

Après révision

TERRITOIRE DE SANTE	NOMBRE D'IMPLANTATIONS			NOMBRE D'APPAREILS			DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES
	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 31/01/2018	Différentiel	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 31/01/2018	Différentiel	
CALVADOS	12	12	0	14	17	+3	OUI
MANCHE	8	8 à 9	0 à 1	8	10	+2	OUI
ORNE	5	6	+1	5	6	+1	OUI

APPAREILS D'IMAGERIE OU DE SPECTROMETRIE PAR RESONANCE MAGNETIQUE NUCLEAIRE A UTILISATION CLINIQUE

Avant révision :

TERRITOIRE DE SANTE	NOMBRE D'IMPLANTATIONS			NOMBRE D'APPAREILS			DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES
	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 31/01/2018	Différentiel	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 31/01/2018	Différentiel	
CALVADOS	7	7	0	11	11	0	NON
MANCHE	6	6	0	6	6	0	NON
ORNE	4	4	0	4	4	0	NON

Après révision

TERRITOIRE DE SANTE	NOMBRE D'IMPLANTATIONS			NOMBRE D'APPAREILS			DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES
	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 31/01/2018	Différentiel	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 31/01/2018	Différentiel	
CALVADOS	7	9	+2	11	13	+2	OUI
MANCHE	6	6	0	6	7	+1	OUI
ORNE	4	5	+1	4	5	+1	OUI